OURNAL Devenons des consom'acteurs et trions plus! SMICT® M

JOURNAL D'INFORMATION ÉDITÉ PAR LE SMICTOM DU CHINONAIS



N° **63**PRINTEMPS • ÉTÉ 2023

02 ÉDITO

Philippe MASSARD Président du SMICTOM du Chinonais

COLLECTE

Fériés 2023 : calendrier des reports de collecte

03 INFOS SUR...

Distributions de composteurs

QR code

Panneau Pocket

O₀₅ EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

TA FOCUS SUR...

Les points de regroupement

La collecte de pneus

∩7 MÉMO DE TRI

08À DÉTACHER ET CONSERVER

79 ABÉCÉDAIRE

des déchets

ZOOM SUR...

Nos habitudes de tri

12 **VOS QUESTIONS** A TRITOO

www.smictom.com







Philippe MASSARD,

Président du SMICTOM du Chinonais

RETOUR SUR L'EXTENSION CONSIGNES DE TRI

Le recyclage est une pratique essentielle pour réduire notre impact sur l'environnement et limiter notre consommation de ressources naturelles. Cependant, pour que le recyclage fonctionne efficacement, il est crucial de bien trier les matériaux à recycler, en particulier les emballages.

Depuis le 1er janvier dernier, tous les emballages se trient sur le territoire du SMICTOM du Chinonais. En adoptant des consignes de tri plus simples, moins d'erreurs sont commises et beaucoup plus d'emballages sont désormais recyclés.

Cette nouveauté ayant modifié nos habitudes de tri, des ajustements sont en cours, notamment concernant la taille des bacs noirs et jaunes (pour les points d'apport collectifs). En effet, la tendance observée depuis le 1er janvier est que la quantité d'emballages récoltés a augmenté de 17,5 %.

En parallèle, la quantité d'ordures ménagères résiduelles a diminué de 8,3 %. La différence s'explique par le fait que les emballages pèsent beaucoup moins lourd que les ordures ménagères résiduelles.

COMPOSTEZ AFIN DE RÉDUIRE VOS DÉCHETS

À peine l'extension des consignes de tri mise en place, un nouveau changement se profile puisqu'au 1er janvier 2024 entrera en vigueur l'obligation de tri à la source des biodéchets.

Sur ce point, une étude est en cours afin d'accompagner au mieux cette obligation et apporter des solutions. Le SMICTOM du Chinonais est déjà engagé depuis bon nombre d'années sur le terrain des biodéchets, notamment au travers de l'aide à l'acquisition de composteurs individuels mais également dans le cadre de l'habitat collectif avec le compostage partagé.

Le compostage est une méthode simple et efficace pour réduire la quantité de déchets organiques. Composter les déchets de cuisine et de jardin permet de produire un amendement organique riche en nutriments pour les plantes, tout en réduisant l'impact environnemental de leur élimination.

N'attendez plus, donnez une seconde vie à vos déchets en compostant!



Fériés 2023 : Calendrier des reports de collecte

RAPPEL IMPORTANT : les collectes ne sont pas assurées les jours fériés. Toutes les collectes sont décalées d'une journée, et ceci seulement à partir du jour férié. Excepté pour les collectes du samedi qui sont maintenues.

COLLECTES HABITUELLES										
Jours fériés 2023	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi				
Jeudi 18 mai (Ascension)	collecte du lundi 15/05 maintenue	collecte du mardi 16/05 maintenue	collecte du mercredi 17/05 maintenue	collecte du jeudi 18/05 décalée au vendredi 19/05	collecte du vendredi 19/05 décalée au samedi 20/05	collecte du samedi 20/05 maintenue				
Lundi 29 mai (Lundi de Pentecôte)	collecte du lundi 29/05 décalée au mardi 30/05	collecte du mardi 30/05 décalée au mercredi 31/05	collecte du mercredi 31/05 décalée au jeudi 1er/06	collecte du jeudi 1ª / 06 décalée au vendredi 02/06	collecte du vendredi 02/06 décalée au samedi 03/06	collecte du samedi 03/06 maintenue				
Vendredi 14 juillet (Fête nationale)	collecte du lundi 10/07 maintenue	collecte du mardi 11/07 maintenue	collecte du mercredi 12/07 maintenue	collecte du jeudi 13/07 maintenue	collecte du vendredi 14/07 décalée au samedi 15/07	collecte du samedi 15/07 maintenue				
Mardi 15 août (Assomption)	collecte du lundi 14/08 maintenue	collecte du mardi 15/08 décalée au mercredi 16/08	collecte du mercredi 16/08 décalée au jeudi 17/08	collecte du jeudi 17/08 décalée au vendredi 18/08	collecte du vendredi 18/08 décalée au samedi 19/08	collecte du samedi 19/08 maintenue				
Mercredi 1er novembre (Toussaint)	collecte du lundi 30/10 maintenue	collecte du mardi 31/10 maintenue	collecte du mercredi 1ºr/11 décalée au jeudi 02/11	collecte du jeudi 02/11 décalée au vendredi 03/11	collecte du vendredi 03/11 décalée au samedi 04/11	collecte du samedi 04/11 maintenue				
Samedi 11 novembre (Armistice 1918)	collecte du lundi 06/11 maintenue	collecte du mardi 07/11 maintenue	collecte du mercredi 08/11 maintenue	collecte du jeudi 09/11 maintenue	collecte du vendredi 10/11 maintenue	collecte du samedi 11/11 maintenue				
Lundi 25 décembre (Noël)	collecte du lundi 25/12 décalée au mardi 26/12	collecte du mardi 26/12 décalée au mercredi 27/12	collecte du mercredi 27/12 décalée au jeudi 28/12	collecte du jeudi 28/12 décalée au vendredi 29/12	collecte du vendredi 29/12 décalée au samedi 30/12	collecte du samedi 30/12 maintenue				

INFOS SUR.

ÉTÉ 2023 • Distributions de composteurs

Des permanences de distribution de composteurs seront assurées dans les bureaux du SMICTOM. 24 place Jeanne d'Arc à CHINON:

• Mercredi 12/07	de 9h30 à 12h30
• Jeudi 27/07	de 14h30 à 17h30
• Vendredi 11/08	de 9h30 à 12h30
• Lundi 21/08	de 14h30 à 17h30
• Mardi 05/09	de 14h30 à 17h30
• Mercredi 20/09	de 9h30 à 12h30

Réservation obligatoire, sur le site internet ou par téléphone, au plus tard la veille avant 12h. Règlement sur place, par chèque ou en espèces.

0 800 196 595



www.smictom.com





Nous rencontrons des problèmes d'approvisionnement des composteurs en bois, jusqu'à nouvel ordre nous ne pouvons vous proposer que des composteurs en plastique recyclé.

Nous limitons les réservations à 15 personnes par date, donc nous vous remercions de ne pas bloquer une date si vous n'êtes pas sûr de pouvoir honorer votre rendez-vous.





Attention, depuis le 1er février 2023, les bureaux du SMICTOM sont ouverts :

9h - 12h30 13h30 - 17h **MARDI**

9h - 12h30 13h30 - 17h **MERCREDI**

9h - 12h30

JEUDI

9h - 12h30 13h30 - 17h **VENDREDI**

9h - 12h30

RETROUVEZ CE OR CODE SMICTOM

sur tous nos supports de communication pour vous donner un accès direct à notre nouveau site!





Depuis ce début d'année, les consignes de tri ont évolué

on trie T©US

les emballages!

dans le sac ou le bac jaunes!



Depuis début 2023, les habitants de notre territoire peuvent trier tous leurs emballages sans exception.



Dans le sac jaune à coté du bac gris pour la collecte en porte à porte

Dans le bac jaune pour les points collectifs, en vrac, pas en sac!

Les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires, mais aussi, et c'est la nouveauté, tous les emballages en plastique.



Dans le conteneur vert :

Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre.



Dans le conteneur bleu :

Tous les papiers se trient dans le conteneur à papiers.



Dans le composteur :

Tous les déchets biodégradables.





Les bouteilles et les flacons en plastique



les nouveaux emballages qui se trient

Les barquettes en plastique et polystyrène, boîtes, films, filets, sacs, sachets, pots, tubes

> Laisser les bouchons sur les emballages en plastique



Seuls les emballages sont concernés. Ne pas déposer d'autres objets dans le sac ou bac jaune quel que soit leur matériau.

APPORTEZ-LES EN DÉCHÈTERIE, LA PLUPART D'ENTRE EUX SERONT VALORISÉS!

TOUS LES EMBALLAGES EN PAPIER ET CARTON





- Vidés et pliés (taille max : 65x90 cm)
- Ne pas déchirer
- ᇊ Laisser les bouchons sur les briques alimentaires

Je ne me pose plus de questions. Si c'est un emballage, je le trie dans le sac ou le bac jaunes !

- **VIDER LES EMBALLAGES SANS LES RINCER**
- NE PAS IMBRIQUER DES DÉCHETS DE MATIÈRES DIFFÉRENTES

Vous trouverez toutes les informations sur :

www.smictom.com

ou sur le site de CITEO www.triercestdonner.fr/guide-du-tri ou l'application guide du tri







ATTENTION!

LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES EN VERRE NE VONT PAS DANS LE SAC **OU BAC JAUNES!**







FOCUS SUR... LES POINTS DE REGROUPEMENT

Dépôts en bacs collectifs en point de regroupement

Tous les emballages (exceptés les emballages en verre) se trient, en VRAC, dans le bac jaune.



Votre foyer dépose ses sacs à ordures ménagères dans le bac gris et ses emballages à trier, en VRAC, dans le bac jaune.

- Vos ordures ménagères résiduelles sont toujours à déposer dans le bac gris, dans un sac résistant et fermé.
- Vos emballages à trier sont à déposer, en vrac, dans le bac jaune.



SONT À VOTRE DISPOSITION. SI VOUS N'EN AVEZ PAS RECU DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES, CONTACTEZ-NOUS!





AU CENTRE DE TRI. LE CONTENU DES BACS ET SACS EST TRIÉ À LA MAIN!

Les seringues, lancettes et aiguilles présentent des risques pour les valoristes du centre de tri : coupures graves, piqûres, transmission de maladies, etc.

NE LES JETEZ SURTOUT PAS DANS LE BAC JAUNE!

Rapportez-les dans des boîtes homologuées en pharmacie*.

*Liste sur www.dastri.fr

NE PAS JETER VOS MASQUES COVID DANS LE BAC JAUNE

COLLECTE DES PNEUS

Campagne de récupération des pneus des véhicules légers

Seuls les pneus de véhicules légers (autos, motos, scooters, mobylettes) et déjantés seront récupérés (même les pneus abîmés ou coupés)



Horaires identiques de 09h00 à 17h00 (en continu) :

À Azay-le-Rideau

Samedi 10 juin

Parking de la salle polyvalente Auguste Rodin, rue Gustave Eiffel

À Cinq Mars la Pile

Samedi 17 juin

Près des services techniques, rue de l'Europe

A Chinon

Samedi 24 juin

Terrain en face de la déchèterie, route de Huismes

À L'Île Bouchard

▶ Samedi 1er juillet

Lieu-dit « la gare »

Cette campagne est réservée aux habitants du territoire du SMICTOM du Chinonais, sur présentation de la carte de déchèterie ou justificatif de domicile.

Gratuit et sans réservation



Attention, la quantité est limitée à 10 pneus par dépôt et par foyer.



NOUVELLES CONSIGNES DE TRI **DEPUIS 2023**

MÉMO

On trie tous les emballages!

Cochez vos jours de collecte :















Emballages en plastique et polystyrène

Bouteilles, flacons en plastique, barquettes, boîtes, films, filets, sacs, sachets, pots, tubes



Emballages en papier et carton



Emballages en métal

- Rien vider.
- Laisser les bouchons vissés.
- **SESSAYER DE LES APLATIF.**
- Ne pas imbriquer les emballages de matières différentes.

LES DÉCHETS MÉNAGERS



Litières



Restes alimentaires résiduels



Petite quantité de vaisselle cassée (verre, porcelaine...)



Couches culottes, lingettes et articles d'hygiène souillés



✓ Ne pas jeter les déchets verts de jardin, les équipements électriques et électroniques dans le sac noir, mais les apporter à la déchèterie.

TOUS LES PAPIERS





Livres, cahiers, catalogues, annuaires



Journaux, magazines, publicités, prospectus



Toutes les enveloppes, courriers, feuilles de papier



- Enlever les films en plastique.
- ✓ Ne pas mettre de cartons, de papiers alimentaires et de mouchoirs.







Bouteilles



Pots et bocaux



- Bien vider.
- Enlever les bouchons et couvercles.
- ✓ Ne pas mettre la vaisselle, les vitres, miroirs.







Épluchures (fruits et légumes), restes de repas d'origine végétale



Petits branchages broyés*



* Pour les déchets verts (tonte, feuilles, branchages), si vous ne

Fleurs fanées





- ✓ Ne pas mettre de viande, de poisson ou d'os.
- Alterner les couches et aérer avec des trous assez profonds.

Tontes de pelouse et feuilles mortes (petites quantités)*



Sachets de thé, marc et filtres à café





LES DÉCHÈTERIES DU SMICTOM



Pour toute question ou complément d'information, contactez-nous :

www.smictom.com

0 800 196 595

Service & appel

Les horaires









DÉCHÈTERIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Azay-le-Rideau	FERMÉE	09h00 - 12h00	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
ZA La Loge © 02 47 45 43 88	13h30 - 18h00	13h30 - 18h00	13h30 - 18h00		13h30 - 18h00	13h30 - 18h00
Rivarennes	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
ZI de la Gare © 02 47 95 58 10	13h30 - 18h00	FERMEE	FERMÉE		13h30 - 18h00	FERMÉE
Saché	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00	FERMÉE
ZA La Châtaigneraie © 02 47 73 25 52	FERMÉE	FERMEE	13h30 - 18h00		FERMÉE	13h30 - 18h00
Chinon Route de Huismes	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
© 02 47 98 06 56		13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30
La-Roche-Clermault	FERMÉE	09h00 - 12h00	09h00 - 12h00	- FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
ZI La Pièce des Marais © 02 47 95 96 34		FERMÉE	FERMÉE			13h30 - 18h30
Savigny-en-Véron	FERMÉE	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
ZI Le Sauget © 02 47 58 94 19	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30		13h30 - 18h30	13h30 - 18h30
Noyant-de-Touraine ZA La Justice	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
© 02 47 65 88 27	13h30 - 18h30	FERMEE	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30	13h30 - 18h30
Ports-sur-Vienne Les Maisons rouges © 02 47 65 01 06	08h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE
L'Ile Bouchard	FERMÉE	FERMÉE	08h00 - 12h00	FERMÉE	08h00 - 12h00	08h00 - 12h00
Rue Saint-Lazarre © 02 47 97 02 14	13h00 - 18h00	FERMEE	13h00 - 18h00		13h00 - 18h00	13h00 - 18h00
Richelieu	eu FERMÉE	FERMÉE	9h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
ZA Champigny-Richelieu © 02 47 58 27 74		13h30 - 18h00	13h30 - 18h00		13h30 - 18h00	13h30 - 18h00
Cinq-Mars-la-Pile	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00
ZI de l'Europe © 02 47 96 56 86	14h00 - 18h00	PERMEE	14h00 - 18h00		14h00-18h00	14h00 - 18h00

Vous avez accès à toutes les déchèteries de votre communauté de communes.

Les déchets acceptés Bos bruthon traited Déchets verts Tout-verant Cartouch Autres Azay-le-Rideau **Rivarennes** Ī 0 0 0 Saché / / Chinon / / / / / / La-Roche-Clermault Huile de Savigny-en-Véron friture Noyant-de-Touraine 0 0 Ports-sur-Vienne L'Ile Bouchard Richelieu Cinq-Mars-la-Pile

^{****} Peintures, acides, bases, solvants, aérosols non vidés, produits phytosanitaires et néons.











^{*}Appareils électriques et électroniques. **Basse consommation.



NOUVELLES CONSIGNES DE TRI **DEPUIS 2023**

ABÉCÉDAIRE DES DÉCHETS

À DÉTACHER ET À CONSERVER !

Que faire de mon déchet? Avant de jeter un objet, il est recommandé de se demander si son état ne permettrait pas de lui assurer une seconde vie!





FILTRES À CAFÉ > avec marc de café*

FLEURS FANÉES

FLACONS DE PRODUITS D'ENTRETIEN EN PLASTIQUE » vides FLACONS DE PRODUITS D'HYGIÈNE EN PLASTIQUE > vides

dans le bac noir (en petite quantité) - si vous ne possédez pas de composteur

BOUTEILLES EN VERRE > sans bouchon

BOUTEILLES DE GAZ Point de vente de la marque de votre bouteille

BRIQUES ALIMENTAIRES > lait, jus de fruits, soupe...

BOUTEILLES EN PLASTIQUE







Un bio seau est un récipient qui vous permet de stocker pendant plusieurs jours les déchets de cuisine qui iront dans votre composteur (fruits ou légumes abimés, épluchures, coquilles d'oeufs, etc).

> Tous vos emballages vont dans le bac et sac jaune (sauf les emballages en verre).

Le compostage peut permettre de réduire les déchets de votre poubelle d'ordures ménagères de 30%.

Pensez à sortir vos bacs et sacs la veille au soir du jour de la collecte.

> Brassez votre compost de temps en temps pour lui permettre de s'aérer. Vous pouvez utiliser un bâton aérateur ou un grand bâton en bois.

Vos pots de jardinage en plastique ne sont pas des emballages. Ils sont à jeter dans la poubelle d'ordures ménagères.



VOS QUESTIONS À TRITOO



Puis-je jeter mes papiers dans le bac ou sac jaune?

NON, sur le territoire du SMICTOM du Chinonais, les papiers doivent être déposés dans les bornes d'apport volontaire.



NON, les bidons contenant ou ayant contenu des hydrocarbures doivent être apportés en déchèterie et ne doivent en aucun cas être déposés dans le bac ou sac jaune ou noir.

Pour gagner de la place, est-ce que je peux imbriquer mes emballages?

NON, ou alors uniquement s'il s'agit d'un emballage fait de la même matière. Par exemple, il ne faut pas laisser la barquette en plastique à l'intérieur d'une boîte de gâteaux en carton.

Où dois-je jeter mes barquettes en polystyrène?

> Les barquettes en polystyrène doivent être mises dans le bac ou sac jaune, il s'agit d'un emballage.

Quand dois-je sortir mon bac?

Afin d'être sûr qu'ils soient bien collectés, les bacs doivent être sortis la veille de leur collecte. En effet, même si votre collecte est habituellement effectuée l'après-midi, il peut arriver que certaines collectes soient exceptionnellement effectuées à des horaires différents.

De même, nous vous conseillons de rentrer votre bac le plus tôt possible après le ramassage afin de laisser le trottoir praticable pour tous les usagers.



JOURNAL DU SMICTOM nº63

Journal d'information trimestriel









Imprimé sur du papier 100% recyclé. Le support est imprimé dans un atelier certifié





